



Respect de la convention de divorce

Par **nemrod38_old**, le **04/06/2007** à **00:13**

Bonjour, En 1998 j'ai divorcé, sur la convention de divorce mon ex épouse était d'accord pour ne pas partager les biens que nous avons en commun; de plus elle cédait sa part à notre fils et se dégageait de toutes les dettes en cours. Les années ont passées nous n'avons fait aucun papier ni acte notarié.

Aujourd'hui et après presque 10 ans elle me demande sa part des biens, j'ai vécu dans cette maison toutes ces années j'ai honoré les crédits, j'ai fait des travaux d'entretien.

Ma question, peut-elle revenir sur des décisions prises lors de notre divorce?

Cordialement